

Vendredi 6 août 1915

Non incorporés, les auxiliaires le sont définitivement s'ils ont passé devant deux conseils de réforme, ou un conseil de révision et un conseil de réforme, ou un conseil de réforme et la commission des trois majors. Incorporés ils sont soumis au bon vouloir de la bureaucratie réglementaire qui peut leur faire subir de temps à autre un examen devant la commission médicale.

Deville est un pauvre diable, avec son fusil on ne pouvait rien faire de lui. C'est de l'effolement que de se faire mobiliser dans une usine d'obus. On peut le mettre dehors et un moment à l'autre - ce qui est possible avec sa langue - et tout sera à recommencer.

Donne lui donc le bonjour ainsi qu'à Marguerite.

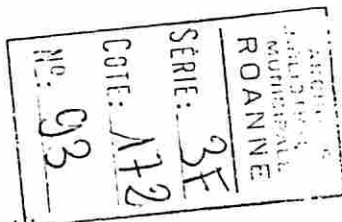
Pour vous trois, de bien gros baisers

Le

Parle moi donc de mes filles, de leur santé, de leurs jeux, de leur petite langue. Et toi vas-tu bien? Et ce jardin, pousse-t-il? La petite racine et le poireaux qui ont été si longs à sortir de terre, au moins. Que devient Claude? Le bonjour à ton père et aux amis.

Donne moi donc la date à laquelle j'ai passé le conseil de réforme? Si je ne me trompe ce doit être le mardi vendredi avant la Pentecôte

Toux D. Lien



elle grande

Je comptais et j'attendais une lettre de toi avant de t'écrire, tu as dû faire de même: ce qui, en définitive, sera cause du retard que notre correspondance va avoir forcément. Et puis n'ayant rien ni l'un ni l'autre nous allons nous écrire immédiatement et nos lettres vont se croiser en cours de route.

D'abord que je te dise que j'ai reçu le certificat du 1^{er} effolement et puis que tu as bien fait de m'adresser la carte du bureau de recrutement. J'ai répondu au commandant 1^{er} que j'étais contre-maître de tissage (partie mécanique) 2^o que je connaissais la machine à écrire. 3^o que j'étais momentanément à Paris et en finement chez

M^{me} Seyoud 19 bis rue du Rhin, Paris XIX^e mais que mon domicile
était toujours à Rorge, Impasse Chamussy.

Si les médecins allaient se renseigner chez moi, tu leur dirais qu'étant
de plus en plus fatigué depuis que j'avais été versé dans l'auxillaire, je
vins à Paris pour consulter un spécialiste et que, plus fatigué, j'ai été
obligé de m'aliter avec l'impossibilité de faire 200 kilomètres pour revenir.
Ce qui est l'exakte vérité.

Me l'abonne pas cependant, ça va mieux depuis vendredi. Vendredi, j'ai
eu une très vive crise qui m'a fait beaucoup souffrir, le docteur Kieffer
qui est venu (le médecin de madame Oveline) m'a fait une piqûre de
morphine qui m'a touché immédiatement. En causant il m'en
signale le docteur Mathieu comme spécialiste et m'a offert un mot
pour avoir une réduction de prix. Amabilité que je n'ai pas refusée.
Mardi je suis resté au lit et j'ai fait venir Deherme.

Comme j'avais pris rendez-vous avec le docteur Mathieu, pour mardi 5 h 1/2,
Deherme vint me prendre en auto et me conduisit lui-même chez le
D^t. Auscultation soignée par une main habile. Consulte et
traitement : régime lacté, repos au lit. Et son avis je dois être réformé.

Diagnostic : régions ulcéreuses de l'estomac avec adhérences
paragastriques douloureuses. Il ne peut se prononcer sur l'évolution
et les suites de la douleur ; en tous cas, le repos ^{et les petits repos répétés} ~~est~~ le règle.

Au lit, depuis mardi, par conséquent, et régime lacté.

Je le trouve moins habile et moins complet que Courcier de Lyon.

Aujourd'hui j'attends le docteur Kieffer pour qu'il me donne
un certificat en règle afin de passer le conseil de réforme et me
donner la marche à suivre pour y arriver à Paris. Si cela pouvait
m'arriver avant ma convalescence, enfin l'essentiel est que cela puisse
beaucoup mieux chez moi et ça va.

Seule renseigné sûrement. Les dames sont gentilles pour moi, elles
font toutes mes commissions et me soignent très bien. Évidemment, il
me manque la main, mes petits quarts, la main, tout de Rorge ; cela
me viciera trop vite peut-être et pas pour assez longtemps. J'ai grandement
peur d'être rappelé trop peu. Il est bien décidé qu'on devra incorporer tous
les auxillaires qui n'appartiennent pas à la réserve de la territoriale, et il
n'y a qu'à partir de l'examen 1894 qu'on attribue à la réserve.
Si j'étais réformé à Paris par la commission de réforme et que la
loi Dalbier passât au Sénat, puis à la Chambre, sans modifications, ma
situation de réformé serait définitive parce que j'aurais passé devant au
moins deux commissions de réforme. Les auxillaires devront tous
passer le conseil et ils resteront auxillaires si le conseil le
maintient à nouveau. Cependant les auxillaires incorporés peuvent
toujours, sur la demande du chef de corps, subir un nouvel examen
pour être proposé pour le service armé. Voilà la loi.